

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

29 FÉVRIER 2016
20H00

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 29 février 2016, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents: Monsieur Beny Masella, Maire
 Madame Julie Tasker-Brown, Conseillère
 Madame Elizabeth Ulin, Conseillère
 Madame Colleen Feeney, Conseillère
 Madame Maria Torres, Conseillère

Aussi présent: M. Stéphan F. Dulude, Directeur général
 Monsieur Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Vingt-trois (23) personnes y assistaient.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20160229-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 20h00.

2. Accueil des visiteurs

M. le Maire Masella souligna la présence de M. Pierre Blais, agent senior du Service de police de la Ville de Montréal (Poste de police de quartier 9).

3. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du lundi 29 février 2016 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.
20160229-002

4. Approbation des procès-verbaux

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et résolu:

D'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil tenues aux dates suivantes:

- séance ordinaire du 25 janvier 2016;
- séance spéciale du 22 février 2016.

Adoptée à l'unanimité.
20160229-003

5. Correspondance

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

6. Rapport du Maire

M. le Maire Masella a rencontré les représentants de la Caisse de dépôt et placement du Québec, qui a mis en place en 2015 une filiale qui pourra agir comme propriétaire exploitant de certains projets d'infrastructure. Parmi ces projets, un majeur pour Montréal-Ouest est le Train de l'Ouest. M. le Maire profita de cette réunion pour exprimer clairement les préoccupations des résidents de la Ville en rapport avec le trafic ferroviaire et les problèmes de sécurité au passage à niveau, qui deviendront inévitablement plus sérieux avec l'augmentation de la fréquence des trajets, à moins que ceux-ci ne soient déplacés vers d'autres voies. M. le Maire dit aussi avoir rencontré le député Marc Garneau, Ministre des Transports. Le Ministre a rencontré les divers intervenants dans son comté de NDG-Westmount pour connaître leurs besoins et priorités en vue du prochain budget et défendre leurs intérêts auprès de ses collègues à Ottawa. M. le Maire Masella nota que la sécurité au passage à niveau est un des sujets dont il a discuté avec M. Garneau, sur qui on devrait pouvoir aussi compter afin de soutenir la demande de la Ville pour une aide financière à la construction d'un nouveau centre de loisirs. Le centre de loisirs fut aussi un des sujets que M. le Maire a abordés avec la députée provinciale Kathleen Weil, au mois de décembre. Suite aux conclusions d'une étude technique sur l'état de l'aréna, et après les assemblées publiques qui ont eu lieu pour informer les résidents de la situation et des options, M. le Maire dit que c'est clair que la Ville n'ira pas de l'avant avec ce projet sans un appui financier significatif des gouvernements. Finalement, il dit que le prochain Café avec le Maire aura lieu le 23 mars.

7. Contrats et Greffe

a) Nomination d'un représentant au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest

ATTENDU que le Chapitre 8 des Lois du Québec de 2015 a apporté certaines modifications à la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (R.L.R.Q., chapitre E-20.001), en vertu desquelles l'Agglomération de Montréal doit maintenir un point de service pour le développement local et régional, notamment pour les municipalités de Côte Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest, conformément au paragraphe 5 de l'article 118.82.3 de ladite loi;

ATTENDU que, suite au remplacement des Centres locaux de développement sur l'île de Montréal, le nouveau centre de développement économique qui dessert les municipalités de Côte Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest sera dorénavant connu sous le nom de PME MTL Centre-Ouest;

ATTENDU que les trois villes liées de Côte Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest sont maintenant regroupées au sein de PME MTL Centre-Ouest;

ATTENDU que ces trois villes liées doivent désigner une personne élue provenant d'un de leurs conseils municipaux, afin de les représenter au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

1) Que le Conseil municipal de la Ville de Montréal-Ouest, de concert avec la Ville de Hampstead et la Cité de Côte Saint-Luc, convienne de nommer Me Dida Berku, Conseillère municipale de Côte Saint-Luc, comme représentante de ces trois villes liées pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest.

2) Que cette nomination soit considérée effective à compter du 30 juin 2015.

Adoptée à l'unanimité.
20160229-004

b) Célébrations Canada 150 – demande d'aide financière

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

Que la Ville de Montréal-Ouest présente une demande de subvention au ministère fédéral du Patrimoine Canadien pour l'organisation d'activités et de célébrations en 2017, par l'entremise du Fonds Canada 150, et autorise la Directrice des Loisirs et de la Culture à signer les documents nécessaires à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.
20160229-005

c) Entente avec la paroisse St. Philip

ATTENDU que la Ville peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée, à l'égard d'activités communautaires ainsi que de matières telles que la création et la poursuite,

sur son territoire ou en dehors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance et d'initiatives pour le bien-être de la population, conformément au paragraphe 1 de l'article 4, au premier alinéa de l'article 90 et au paragraphe 2 de l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales (R.L.R.Q, chapitre C-47.1);

ATTENDU que la Paroisse anglicane St. Philip possède un vaste terrain à Montréal-Ouest, où se trouve le presbytère;

ATTENDU que la Paroisse désire vendre le presbytère mais après que ce terrain aura été subdivisé, pour en conserver le résidu;

ATTENDU que le règlement n° 2009-009 prévoit que le demandeur d'un permis de lotissement doit céder à la Ville l'équivalent de 10% du terrain à subdiviser ou lui payer l'équivalent de 10% de sa valeur, à titre de contribution pour les besoins de parcs municipaux;

ATTENDU que la Paroisse assure qu'elle n'a pas les moyens de remplir cette condition;

ATTENDU que la Ville est disposée à venir en aide à la paroisse, sans toutefois renoncer au paiement de la contribution qu'elle doit recevoir pour émettre le permis de lotissement;

ATTENDU que la Ville, en contrepartie, veut avoir son mot à dire quant au développement futur de ce terrain;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

- 1) Que la Ville de Montréal-Ouest accepte que l'obligation de la Paroisse St. Philip de payer la contribution soit remplie après la vente du presbytère ou de toute autre partie du terrain, sujet aux conditions d'une entente qui liera les deux parties à cet effet.
- 2) Que la Paroisse, en contrepartie, soit tenue d'accorder une hypothèque à la Ville sur tout le terrain à subdiviser, afin de garantir le paiement de ladite contribution, l'acte d'hypothèque devant également se conformer aux termes de l'entente susmentionnée.
- 3) Que cette entente inclue un droit de premier refus en faveur de la Ville.
- 4) Que le permis de lotissement soit émis après la signature de l'entente et la publication de l'hypothèque.
- 5) Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'entente, l'acte d'hypothèque et tout autre document requis pour fins de mise en œuvre de la présente résolution.
- 6) Que la présente résolution soit conditionnelle à ce que la Paroisse fournisse les autorisations requises de l'Évêque anglican de Montréal pour pouvoir hypothéquer le terrain à subdiviser et vendre la partie de celui-ci où se trouve le presbytère.

Adoptée à l'unanimité.
20160229-006

d) « Une Heure pour la Terre 2016 »

ATTENDU que l'événement international « Une Heure pour la Terre » est parrainé par le Fonds mondial pour la nature et a lieu chaque année;

ATTENDU que cet événement a pour finalité de conscientiser l'opinion publique à l'importance des économies d'énergie afin de combattre les changements climatiques;

ATTENDU qu'en 2015, plus de 7 000 municipalités dans 172 pays se sont jointes à cette initiative;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

- 1) Que la Ville de Montréal-Ouest éteigne les sources de lumières non indispensables pendant une heure le samedi 19 mars 2016 à compter de 20h30.
- 2) Que tous les résidents de Montréal-Ouest soient invités à se joindre à l'événement en faisant de même.
- 3) Que la Ville de Montréal-Ouest invite les autres municipalités de l'Île de Montréal à prendre part à l'événement « Une Heure pour la Terre 2016 ».

Adoptée à l'unanimité.

8. Administration et finances

a) Approbation des déboursés – 21 janvier au 25 février 2016

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et résolu:

Que la liste des comptes payables pour la période du 21 janvier au 25 février 2016 totalisant 827 964,69 \$ soit acceptée et payée tels qu'ils sont énumérés.

Adoptée à l'unanimité.
20160229-008

9. Service d'urbanisme

a) Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 24 février 2016.

2) D'approuver, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, aux conditions posées par le CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet	Recommandation du CCU
37 Westminster N. 185 Bedbrook 43 Curzon	remplacement d'une porte remplacement de bardeaux de toiture remplacement d'une fenêtre et rénovation d'une salle de bain	tel que présenté; tel que présenté; tel que présenté;
172 Ballantyne S. 120 Percival 112 Westminster N. 150 Wolseley N.	remplacement de fenêtres remplacement de fenêtres remplacement d'une porte arrière remplacement de fenêtres, d'une porte latérale et d'une porte de garage	tel que présenté; tel que présenté; tel que présenté; avec conditions;
183-189 Easton 17 Ainslie	remplacement de briques remplacement d'un toit plat	avec conditions; tel que présenté.

3) De remettre l'examen des plans et projets suivants à une prochaine séance de ce Conseil, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
227 Ballantyne N.	remplacement de la brique, du revêtement de toiture, des porte et fenêtres (incluant la porte de garage) et peinture des volets;
47 Ainslie 33-35 Westminster N. 15 Banstead	remplacement d'une porte patio par une porte double; installation d'une enseigne commerciale; agrandissement à l'arrière d'une maison.

4) De refuser l'examen des plans et projets suivants, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
61-63 Ronald	remplacement de fenêtres.

Adoptée à l'unanimité.
20160229-009

b) Demande de dérogation mineure – 91-97 Bedbrook

NOTE La Conseillère Julie Tasker-Brown résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 16 décembre 2015, conformément aux dispositions des règlements 2010-002 et G-18-

0005, et les demandes suivantes de dérogation mineure aux articles 4.1.10 et 4.2.6 du règlement de zonage en ce qui a trait à l'immeuble situé au 91-97 Bedbrook:

- afin de permettre l'implantation d'un garage détaché en marge latérale, malgré la norme qui le permet seulement dans la marge arrière;
- afin de permettre l'implantation d'un garage détaché sur un lot dont l'usage est H4, malgré la norme qui le permet seulement pour les usages H1, H2 et H3.

Adoptée à l'unanimité.
20160229-010

c) Acceptation d'un premier projet de règlement et choix d'une date d'assemblée publique de consultation – Règlement concernant un amendement au règlement de zonage n° 2010-002 afin de transférer le lot 1 292 123 de la zone RA-9 à la zone MA-2

Il fut proposé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

- 1) D'approuver le premier projet de règlement concernant un amendement au règlement de zonage 2010-002 afin de transférer le lot 1 292 123 de la zone RA-9 à la zone MA-2.
- 2) De convoquer une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, laquelle aura lieu au centre communautaire John A. Simms, le 21 mars 2016 à 19h00.

Adoptée à l'unanimité.
20160229-011

10. Travaux publics

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

11. Ressources humaines

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

12. Nominations

a) Désignation du Maire suppléant

NOTE Les dernières personnes ayant occupé le poste de maire suppléant, en commençant par le plus récent titulaire, sont Maria Torres, Elizabeth Ulin, Julie Tasker-Brown, et Colleen Feeney.

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

- 1) Que la Conseillère Colleen Feeney soit nommée à titre de maire suppléant pour les mois d'avril, mai, juin et juillet 2016.
- 2) Que la Conseillère Colleen Feeney soit aussi désignée pour remplacer, au besoin, M. le Maire Beny Masella au Conseil d'agglomération et qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à ce propos, si nécessaire, au Conseil d'agglomération.
- 3) Que cette nomination prenne effet le 1^{er} avril 2016.

Adoptée à l'unanimité.
20160229-012

13. Rapport des Conseillers

a) Siège Numéro 4

Maria Torres, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Travaux publics et Bâtiment.

b) Siège Numéro 1

Julie Tasker-Brown, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Urbanisme et Environnement.

c) Siège Numéro 2

Elizabeth Ulin, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Sécurité publique, Loisirs et Culture.

d) Siège Numéro 3

Colleen Feeney, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Finances, Administration et Ressources humaines.

14. Dépôt de documents

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

15. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

a) Adoption du Règlement n° 2016-003 – Règlement autorisant un emprunt de 969 115\$ pour la réalisation de travaux routiers, d'aqueduc et d'égout et la réparation de trottoirs sur l'avenue Strathearn Nord entre Curzon et Milner

ATTENDU que, dispense de lecture ayant été demandée lors de l'avis de motion, une copie de ce règlement fut remise aux membres du Conseil en conformité à la loi, et que ceux-ci, déclarant en avoir pris connaissance, renoncent à la lecture dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que le règlement n° 2016-003, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 969 115\$ pour la réalisation de travaux routiers, d'aqueduc et d'égout et la réparation de trottoirs sur l'avenue Strathearn Nord entre Curzon et Milner », soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.
20160229-013

b) Avis de motion et dispense de lecture d'un règlement concernant un amendement au règlement de zonage n° 2010-002 afin de transférer le lot 1 292 123 de la zone RA-9 à la zone MA-2

Monsieur le Maire Masella donna un avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du Conseil, d'un règlement intitulé « Règlement concernant un amendement au règlement de zonage n° 2010-002 afin de transférer le lot 1 292 123 de la zone RA-9 à la zone MA-2 ».

Un projet de règlement sera mis à la disposition du public au moins deux jours juridiques avant la séance à laquelle le Conseil aura choisi d'adopter ledit règlement.

Monsieur le Maire Masella demanda que dispense de lecture dudit règlement intitulé « Règlement concernant un amendement au règlement de zonage n° 2010-002 afin de transférer le lot 1 292 123 de la zone RA-9 à la zone MA-2 » soit accordée.

16. Période de questions du public

À 20h55, M. le Maire a annoncé le début de la période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers.

Ian Robinson voulut savoir exactement si l'église St. Philip devra payer la contribution de 10 % pour le fonds dédié aux parcs. M. le Maire Masella dit qu'elle le fera, mais seulement sur la partie du terrain où le presbytère est situé, quand il sera vendu; le solde de la contribution constituera une hypothèque sur le résidu du terrain. Le résident demanda si ceci était légal et le Maire répondit que oui, la Ville ayant un pouvoir discrétionnaire de fournir une telle aide aux organismes communautaires. Le résident demanda si c'était là un traitement équitable pour les autres contribuables. M. le Maire fit remarquer que l'église ne paie pas de taxes sur sa propriété en ce moment, conformément à la loi. L'aider à en vendre une partie permettra de taxer une propriété auparavant exemptée. La Conseillère Ulin ajouta qu'il y a là-bas un bel espace vert. Exiger le plein montant plutôt que d'accepter un échelonnement pourrait mener à la vente du terrain au complet à un promoteur. Par conséquent, elle préférait la formule hypothécaire. Cependant, elle nota que ce cas en est un d'espèce et qu'elle comprenait la perspective du résident.

Shan Impey-Warf remercia le Conseil pour le compte de l'église St. Philip. Elle demanda qui donnera suite à la résolution adoptée ce soir. M. le Maire lui dit que le greffier l'enverra à l'avocat de l'église. La visiteuse dit que l'étape suivante est la subdivision de

la propriété, mais ensuite il faudra aussi modifier le zonage. M. le Maire dit que le processus de re-zonage suivra.

Naghmeh Mohammadian se présenta comme un des promoteurs d'un projet de garderie sur Westminster. Pour répondre à une lettre du Maire qui indiquait des problèmes avec ce projet, elle dit avoir une solution pour le stationnement. M. le Maire dit que sa lettre ne parlait pas seulement de questions de sécurité et de circulation. Il nota que cette garderie a demandé au gouvernement d'admettre que le nombre d'enfants admis passe de 6 à 20. Accepter ce changement, pour la Ville, impliquerait un changement de zonage dans ce secteur. La Ville ne pourrait pas donner son assentiment à une telle demande et le refuser ensuite à un autre projet de ce type. La résidente dit qu'il n'y a pas assez de garderies à Montréal-Ouest, outre celles en milieu familial. Cependant, il y a déjà une garderie autorisée à proximité. Elle remit une lettre et d'autres documents aux membres du Conseil. La Conseillère Tasker-Brown se dit convaincue qu'il y a une demande pour de bonnes garderies. Cependant, il faut aussi considérer quels usages sont les plus appropriés dans chaque zone. Ce secteur est surtout résidentiel avec quelques entreprises familiales. Changer cela avec le projet de la résidente reviendrait à y permettre des entreprises commerciales. La situation est un peu semblable à ce qui est arrivé sur Ronald il y a quelques années. Une garderie y existait déjà et il avait été question d'en ouvrir une autre dans le voisinage; mais le Conseil a décidé qu'il devait y avoir une limite au nombre de garderies dans un voisinage donné. De plus, nota le Maire Masella, même si les parents signent une lettre par laquelle ils s'engagent à respecter les règles de circulation, cela ne donne pas le moyen de les faire respecter. La résidente dit que l'idée est que la garderie prendrait note des numéros de plaque des véhicules des parents. M. le Maire dit que la Ville examinera la lettre et les documents remis.

Cynthia Nichols dit que des camions bloquent son entrée. Aussi, il y a des rumeurs de développement immobilier et sur le Dépôt Alimentaire NDG. Ensuite, il y a ce qu'elle appela le problème de la cage à chiens au parc canin, qui se verrouille automatiquement à 22h00. M. le Maire dit que la Ville examine les façons de résoudre ce problème, comme une barre de sortie à sens unique. La résidente s'est aussi demandé ce qui arrive avec le bois quand des arbres doivent être abattus. Ayant été invité à répondre par M. le Maire, M. Ferdinando Guadagnino, Contremaître, dit que la plupart du temps, le bois est pourri. Il y a aussi les cas d'agrile du frêne. M. le Maire reconnut que la Ville pourrait chercher d'autres façons de disposer du bois recyclable. Sur un autre point, la résidente se demanda pourquoi il n'y a aucun parti d'opposition à Montréal-Ouest. M. le Maire nota qu'il n'y a pas de parti politique du tout. Finalement, la résidente exprima ses préoccupations au sujet d'un arbre planté sur la propriété de l'église St. Philip. M. le Maire dit que c'est un terrain privé.

Jennifer Leach dit ne pas comprendre l'objection soulevée au projet de garderie basée sur la crainte d'un précédent, vu qu'il y a une autre garderie tout près. M. le Maire Masella expliqua que les règles étaient différentes quand cette première garderie a été ouverte. Maintenant le gouvernement demande que les nouvelles garderies obtiennent l'approbation municipale. La résidente dit que c'est la garderie plus ancienne qui a établi le précédent, pas la nouvelle demande. M. le Maire nota que la différence est que la première n'avait pas demandé son avis à la Ville. La Conseillère Ulin ajouta que si elle l'avait demandé, la garderie n'aurait pas été approuvée.

Louise Chenevert se plaignit de l'état des trottoirs sur Roxton. La Conseillère Torres dit que tout ce que la Ville peut faire pour l'instant est de colmater les trous avec de l'enrobé d'asphalte. Au Maire, la résidente dit qu'il y a deux ans elle s'était plainte d'un entrepreneur en déneigement privé qui pousse la neige de l'autre côté de la rue. M. le Maire lui demanda si elle a rapporté ce problème. La résidente dit qu'elle attendait des agents de sécurité publique (ASP) qu'ils retrouvent le contrevenant. La Conseillère Ulin lui demanda si la Ville était au courant des adresses des résidents impliqués, et lui conseilla d'en parler aux ASP. La résidente nota que ce serait une bonne idée d'organiser un rassemblement communautaire à l'occasion de l'Heure annuelle pour la terre. Finalement elle remit aux membres du Conseil un exemplaire du calendrier des arbres de Montréal-Ouest qu'elle avait préparé.

Tom Maclay dit appuyer la demande de la nouvelle garderie, tout en comprenant les problèmes de stationnement. À ce propos, il suggéra que la Ville enlève la limite de cinq minutes pour le stationnement dans le voisinage. M. le Maire dit que cela ne résoudrait pas tous les problèmes et ajouta que cette suggestion devrait aller d'abord au Comité sur la circulation et la sécurité.

Richard Morin demanda à combien s'élevaient les dépenses associées à la bibliothèque sur la liste mensuelle des comptes à payer. La Conseillère Feeney nota que ces frais sont inclus dans des dépenses générales comme les factures d'Hydro-Québec. Ceci diffère de la subvention annuelle à la bibliothèque, qui est approuvée et payée séparément. En ce qui concerne le parc canin, le résident se dit en désaccord avec sa taille, et ses coûts, comme pour le service d'internet sans fil, et le fait que des arbres ont été abattus pour le faire. Au sujet de l'arène, il affirmé que ce sont ceux qui en veulent une nouvelle qui doivent le financer, pas tous les résidents. M. le Maire Masella répondit que pour être clair, il n'y a aucun service sans fil dans le parc canin, mais un système de verrouillage électronique. Il nota que le parc canin sert les besoins de plusieurs personnes : s'il y a 280 chiens pourvus d'une licence, cela signifie qu'il y a beaucoup plus

de résidents qui profitent. Par exemple, il a un chien et il y a quatre autres personnes dans sa maison. La Conseillère Tasker-Brown dit que le système de verrouillage électronique a été choisi après un long processus de consultation et après avoir considéré différentes options. En particulier, une des principales préoccupations exprimées était que les propriétaires de chien de Montréal-Ouest pourraient être débordés par des utilisateurs d'en dehors de la Ville; d'où ce système qui permet de contrôler l'accès. Il y avait aussi une préoccupation pour les nuisances de voisinage, qui ont mené à la décision d'établir un horaire. Ces questions ne furent pas faciles à traiter, mais les décisions ont été raisonnées. M. le Maire ajouta que, par exemple, avoir une fontaine pour les chiens n'était pas extravagant; tous les parcs canins en ont une. En décidant d'avoir un parc canin, la Ville a résolu un problème après 40 ans de débat. Il indiqua aussi que les coûts ont inclus la reconstruction d'un nouveau parc pour enfants de l'autre côté de la rue.

Cynthia Nichols nota que le nouveau parc pour enfants est localisé plutôt près du chemin de fer.

17. Levée de la séance

À 22h00, aucune autre question n'étant posée,

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20160229-014

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives- 20160229*